

2008/8937 - Partenariat instaurant un parcours de mémoire collective autour du fonds documentaire chinois de Lyon - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et le CROUS de Lyon et Saint Etienne, et d'une convention tripartite entre la Ville de Lyon, le CROUS et l'Office de Tourisme (Direction des Relations Internationales) (BMO du 11/02/2008, p. 0336)

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur : Ce dossier réunit le CROUS, l'Office du Tourisme et la Ville de Lyon pour initier un musée à destination des touristes chinois, l'objectif étant de prélever sur cet immense réservoir, un peu de business en matière touristique.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la résidence André Alix dans le 5^e arrondissement, a accueilli l'Institut franco-chinois de 1921 à 1946 où ont été formés un certain nombre de cadres de la République de Chine. Cet Institut disposait d'un fond documentaire qui a été récupéré par l'Université Jean Moulin Lyon 3, lequel l'a ensuite déposé à la Bibliothèque municipale. Cette collection est très riche car certains ouvrages et manuscrits n'existent plus en Chine en raison de leur destruction durant la révolution culturelle. Beaucoup de Chinois viennent encore à Lyon pour se documenter et il s'agit de la communauté étudiante étrangère la plus importante de la ville.

Afin de promouvoir la culture chinoise, l'Office du Tourisme, MM. Daclin, Laréal et Trouxe souhaitent ouvrir deux salles d'exposition à la résidence Alix où sera déposée une partie de cette collection rare. La Ville de Lyon soutient cette initiative en proposant une subvention de 35 000 euros au CROUS pour l'aménagement des locaux. Le CROUS contribuera à hauteur de 10 000 euros. L'Office du Tourisme, chargé de la communication autour de cette opération, bénéficie quant à lui d'un mécénat privé. Nous avons veillé à associer les acteurs du quartier Saint-Just (Conseil de quartier, Comité d'Intérêt Local et Association des commerçants) dans l'élaboration de ce projet.

Un parcours touristique qui partira du funiculaire jusqu'aux futures salles d'exposition a été créé pour redynamiser l'animation et le commerce du quartier Saint-Just.

Je tiens à remercier aussi M. René Lambert, Directeur du CROUS car grâce à la collaboration de tous, nous sommes prêts aujourd'hui à démarrer. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci Madame Pesson. Moi je suis persuadé que c'est là un projet porteur d'avenir le fait qu'aujourd'hui la République populaire de Chine ait décidé d'ouvrir un Consulat général à Lyon, et cela montre effectivement qu'elle regarde la région Rhône Alpes et l'agglomération lyonnaise en particulier avec beaucoup d'intérêt, à la fois sur le plan économique et sur le plan touristique. C'est vrai que c'est un pan de l'histoire de Chine qui sera entreposé là et donc ce sera un très beau projet pour l'avenir, mais j'oubliais Mme Isaac-Sibille.

Mme ISAAC-SIBILLE Bernadette : Permettez-moi d'intervenir pour signaler quelques erreurs dans le libellé de ce rapport. L'Institut Franco-Chinois n'est pas « une ancienne association franco-chinoise avec ses archives », mais une association toujours bien vivante.

Fondée au siècle précédent par M. Aynard et Auguste Isaac, le grand-père de mon mari, elle avait réduit son activité pendant une triste période, elle a repris une grande activité sous la présidence du Professeur Mounier-Kuhn qui la présida jusqu'à sa mort, puis le Professeur Annick Pinet continua cette activité en recevant de brillants étudiants en médecine chinois qui viennent faire des recherches à Lyon. Chaque année d'ailleurs, vous leur versez des bourses dont il serait peut-être bon d'augmenter le montant.

La Chambre de Commerce détient aussi des documents tout à fait intéressants, grâce à une longue mission qu'elle avait diligentée au début du XX^e siècle. Je pense qu'il serait intéressant de faire entrer ces institutions dans notre convention pour donner aux étudiants chinois des renseignements très intéressants pour eux et les anciennes relations Lyon-Chine...

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(MM. Laréal, Broliquier, Daclin, Mme Mailler ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)